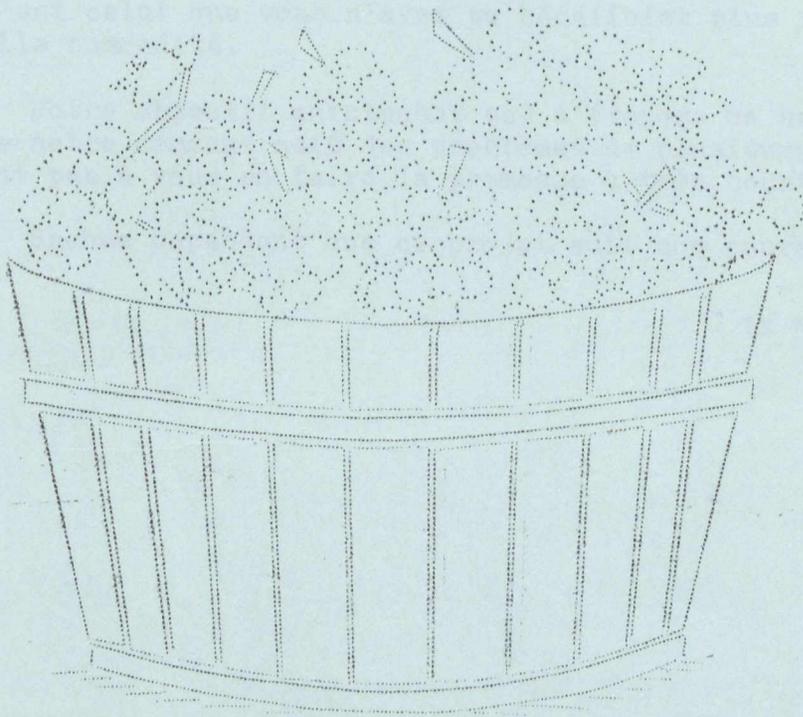


FLESH

0 INFORMATION

oooooooooooooooooooooooooooo



BASE - GOUTLINE

oooooooooooooooooooooooooooo

OCTOBER 1991

oooooooooooooooooooooooooooo

TRANSPORTS PUBLICS - S E M I T A N

Ainsi qu'une grande partie de la population a pu le constater, nous sommes enfin reliés au réseau urbain des Transports Publics depuis le 7 septembre.

Le taux de remplissage des bus dépasse les prévisions les plus optimistes à la fois des services techniques de la S E M I T A N et de nous-mêmes dès ces premières semaines de fonctionnement.

Cette constatation ne fait que confirmer la nécessité qui s'imposait d'apporter ce service à la population.

Nous en sommes bien évidemment satisfaits et n'avons qu'un regret c'est celui que vous n'avez pu bénéficier plus rapidement d'une telle commodité.

Notre objectif maintenant est d'étendre ce service à d'autres points de notre commune mais des problèmes de plusieurs ordres ne nous autorisent pas à vous en faire la promesse à très court terme.

Sachez cependant que ce projet suit son cours.

LE MAIRE,

- CIRCULATION -

Un relâchement certain est constaté depuis la rentrée tant en ce qui concerne la circulation que le stationnement.

Circulation

Le non respect des sens interdits devient de plus en plus fréquent malgré les risques d'accidents importants que cela peut occasionner.

Des consignes impératives ont été données à l'Agent de Police Municipale afin de sanctionner ces fautes graves avec toute la sévérité qui s'impose.

Stationnement

Dans ce domaine également la plus grande fantaisie est observée.

Même les arrêts de bus ne sont pas respectés.

Afin d'y remédier, nous avons été contraints de demander à notre Agent de Police d'intervenir avec la plus grande rigueur.

Je compte sur vous tous pour lui éviter ce genre d'interventions qui ne font plaisir à personne mais qui sont malheureusement devenues indispensables.

LE MAIRE,

CHIENS ERRANTS

Malgré différents appels et mise en garde, un nombre apparemment de plus en plus croissant de propriétaires de chiens semble se moquer totalement du préjudice que leurs animaux peuvent créer à autrui.

En dehors des dégâts matériels qui sont occasionnés par ces divagations ; est-ce que, vous, propriétaires concernés, êtes inconscients au point de ne pas imaginer les risques d'accidents corporels que vos animaux peuvent entraîner.

Votre responsabilité est à la fois matérielle et morale. Elle pourrait être également entraînée devant les tribunaux compétents.

Une ultime prise de conscience s'impose pendant qu'il en est encore temps.

LE MAIRE,

- COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX -

AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

L'agrandissement de la MAIRIE était devenu nécessaire en raison du manque de bureaux pour le personnel administratif et technique et l'exiguïté de la Salle de Conseil Municipal.

Cet agrandissement porte sur la réalisation d'une nouvelle Salle de Conseil Municipal et de deux bureaux dans une ancienne salle de classe. De nouveaux bureaux vont être également réalisés dans l'ancienne Salle de Conseil Municipal. Ils accueilleront le Service Technique, ainsi que la personne plus spécialement chargée, de la cantine, des vaccinations, des élections et du standard.

Par ailleurs, un accès va être aménagé pour les handicapés. L'accès à la nouvelle Salle de Conseil et de mariage se fera par la rue de la Razée.

Ces travaux terminés, un parking sera aménagé derrière cette salle, c'est à dire près du Centre Médico - Social.

Parallèlement, l'ancienneté de l'installation de chauffage a nécessité une modification portant sur la transformation en gaz et la régulation de l'installation.

Une partie de ces travaux notamment les caniveaux dans lesquels seront posées les canalisations, a été réalisée par les employés communaux.

LOGEMENT DE FONCTION DU GRIGNON

Les travaux ont repris après la période des congés annuels. Le logement devrait être terminé à la fin de l'année.

ABRI de RANGEMENT POUR LES LOGEMENTS des INSTITUTEURS

Un abri de rangement a été réalisé pour les deux logements de fonction sis près de la Mairie. ces logements ne disposant pas de local de ce type.

ENTRETIEN des BATIMENTS COMMUNAUX

Durant l'été les ouvriers d'entretien ont procédé aux travaux rendus nécessaires dans les écoles primaire et maternelle du GRIGNON.

Depuis la rentrée, des travaux ont également été entrepris dans le restaurant scolaire, la salle omni - sports et les autres bâtiments communaux.

A l'occasion de ce bulletin, il est rappelé aux divers responsables d'associations l'intérêt qu'il y a à veiller particulièrement à une bonne utilisation des équipements publics.

LA COMMISSION,

Voici un rapide et bref topo des éléments évolutifs concernant l'urbanisme. Ces idées directrices seront explicitées dans le détail lors du bulletin annuel.

LOTISSEMENTS : Leurs réalisations selon les projets et arrêtés préfectoraux s'effectuent à une cadence plus ou moins rapide, spécifique à chacun d'entre eux. Conséquence directe pour ceux dont les exécutions semblent tarder : réindexation et réajustement des participations financières selon un taux de 16 % annuel, plus modalités de paiement fixées à des dates précises. A la liste des opérations prévues et données dans le bulletin de Janvier 1980, se surajoutent celles du Lotissement du Vieux Moulin (21 lots) rue de la Razée et du lotissement du Domaine de la Plée (16 lots) rue du Bois Brûlé.

ASSAINISSEMENT : Extension du réseau. Des trois solutions (voir bulletin Janvier 1981) seule a été retenue celle de l'implantation d'une nouvelle station. Le choix du lieu n'est pas encore définitivement retenu, la technique utilisée sera probablement celle du lagunage à turbines.

TAXES de RACCORDEMENT A L'EGOUT : Elles passent, à compter du 1er Janvier 82 à : 4000 Frs pour les habitations neuves, et à : 1700 Frs pour les anciennes constructions.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

- COMMISSION des SPORTS -

DEGRADATIONS DANS LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

La Commune met à la disposition des associations sportives, des équipements divers (terrains, salles omni - sports,)

De multiples aménagements sont d'ailleurs apportés pour que ces équipements répondent au mieux aux besoins des associations.

C'est pourquoi la Municipalité souhaite que chaque Président d'Association prenne la responsabilité des équipements qui lui sont confiés.

Le montant annuel des nombreuses interventions d'ouvriers ainsi que le coût des fournitures diverses, suite à des dégradations qui pourraient être évitées, atteint des sommes trop importantes et de plus en plus élevées.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée s'est effectuée normalement à BASSE-GOULAIN.

Les bâtiments récents permettent aux élèves d'évoluer et de travailler dans de bonnes conditions.

Depuis 3 ans, nous avons fait des plantations dans la cour et autour des bâtiments. Ces végétaux ont poussé et permettent non seulement d'enjoliver les lieux mais encore de protéger la cour des vents humides et des courants d'air.

A la demande de M. BRIGEON, nous avons fait des traçages au sol de couleurs différentes et pour des animations très précises. Des bancs ont été installés et par ailleurs, nos ouvriers d'entretien ont procédé aux réparations et installations diverses rendues nécessaires en ce qui concerne l'entretien du matériel et des bâtiments.

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire assurée par la SONASER a repris son rythme habituel.

Les enseignants ne souhaitant plus assurer cette année la surveillance pendant les repas, nous avons fait appel en toute dernière heure à une personne de BASSE-GOULAIN extérieure à l'école.

Il est demandé aux parents des élèves de cours préparatoire, d'apprendre à leurs enfants à couper la viande, ceci dans l'intérêt des enfants.

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Les enseignants et le personnel de service s'occupent et surveillent les petits pendant le repas, selon une rotation établie et bien rodée depuis de nombreuses années.

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE

Les élèves déjeunent dans la salle de restauration de l'ex-maternelle en haut du Bourg

ECOLE MATERNELLE PRIVEE

Les religieuses, les enseignants et le personnel de service s'occupent des petits.

PRIX DES REPAS

9,00 F + participation communale 1,30 F = TOTAL : 10,30 F

TRANSPORT SCOLAIRE

Le grand nombre d'élèves, le changement d'horaire du soir du Collège de la Bourrelière, ont nécessité de mettre en circulation un deuxième car, ce qui permet aux élèves de primaire, de partir plus tard le matin et revenir plus tôt le soir.

Il n'y a plus de surveillance d'attente.

Madame Renée CADORET vous rappelle qu'elle est à la disposition de tous les parents, pour les recevoir à propos de la Jeunesse et de la Scolarité, tous les mardis de 17 h 30 à 18 h 30 à la Mairie.

LA COMMISSION

JEUNESSE & SCOLARITE

JOUR SUPPLEMENTAIRE DE VACANCES

Il appartient au MAIRE de proposer à l'Inspection Académique une journée supplémentaire de vacances pour les écoles de la Commune.

Cette journée doit généralement être unique et est accordée en fonctions de circonstances locales.

Sur proposition de la Commission "JEUNESSE & SCOLARITE", je proposerai l'an prochain à l'Inspection Académique les dates suivantes :

- L'après-midi de la MI-CAREME,
- Le SAMEDI MATIN des TROIS JOURS DE BASSE-GOULAIN.

LE MAIRE.

- AFFAIRES SOCIALES -

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

L'Aide Sociale consiste dans la solidarité de tous les habitants d'une commune.

Le Bureau d'Aide Sociale, service public, est chargé de concrétiser cette action, et de dispenser l'aide conformément à des lois et règlements, mais aussi de sa propre initiative et sur son propre budget de mener l'action qui lui semble s'imposer.

I - AIDE SOCIALE LEGALE

1 - Aide médicale

Pour suppléer à la Sécurité Sociale ou aux Mutuelles

2 - Aide aux personnes âgées

Placement en maison de retraite : l'aide sociale peut prendre en charge, lorsque les ressources ne suffisent pas à payer, la journée d'hébergement.

Placement en maison de convalescence

Aide ménagère à domicile

3 - Autres formes d'Aide Sociale

- délivrance de la carte d'invalidité
- allocation compensatrice en cas d'invalidité
- dispense de service militaire et demande d'allocation pour les familles dont le soutien effectue le service militaire.

4 - L'obligation alimentaire

Toutes les formes d'aide sociale légale énoncées ci-dessus (sauf pour l'aide ménagère et l'invalidité) sont assujetties à l'obligation alimentaire.

Sont soumis : grands-parents - parents - enfants - petits-enfants - arrière petits-enfants, les uns envers les autres (sauf en cas de déchéance des droits parentaux).

Le service d'aide sociale demande à l'occasion d'une demande d'assistance énumérée ci-dessus, à connaître les ressources des personnes de la famille.

II - AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Le Bureau d'Aide Sociale supporte sur son propre budget la délivrance de secours aux personnes en difficulté :

- bons de denrées - secours en argent -
- aide pour cantines (1) -
- prises en charge des frais de séjour au centre aéré -
- bons de chauffage et d'électricité pour les personnes âgées de + de 65 ans et bénéficiant de ressources modestes.

(1) REDUCTION SUR TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES

La Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale vient de décider d'accorder une réduction sur les tarifs des restaurants scolaires de BASSE-GOULAINE selon certaines conditions de ressources.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir passer à la Mairie pour établir leur demande et calculer le quotient familial. Se munir des 3 derniers bulletins de salaires (août - septembre - octobre 81) ou des décomptes d' A.S.S.E.D.I.C. ainsi que du décompte des prestations familiales.

Le dépôt des demandes devra se faire avant le 30 novembre.

()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()

REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

Les propriétaires ou locataires d'habitation raccordée au réseau public d'assainissement ont reçu dernièrement un avertissement du receveur communal les invitant à régler leur redevance de déversement à l'égout.

Il est précisé que, pour des raisons techniques, il n'a pas été possible en son temps de recouvrer la redevance assainissement portant sur l'année 1979.

C'est pourquoi, certaines factures portent sur les deux années 1979 et 1980.

Par ailleurs, les propriétaires concernés auraient dû déjà régler la redevance 1979 depuis plus d'un an.

Il est rappelé que cette redevance est calculée sur la consommation d'eau de la famille sur le même exercice

()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()---()

AIDE SOCIALE FAMILIALE

Le Bureau d'Aide Sociale apporte son soutien financier à l'entretien de la résidence de personnes en difficulté :

- pour les personnes âgées de 65 ans et plus
- pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- pour les personnes âgées de 55 ans et plus
- pour les personnes âgées de 50 ans et plus
- pour les personnes âgées de 45 ans et plus
- pour les personnes âgées de 40 ans et plus
- pour les personnes âgées de 35 ans et plus
- pour les personnes âgées de 30 ans et plus
- pour les personnes âgées de 25 ans et plus
- pour les personnes âgées de 20 ans et plus
- pour les personnes âgées de 15 ans et plus
- pour les personnes âgées de 10 ans et plus
- pour les personnes âgées de 5 ans et plus
- pour les personnes âgées de moins de 5 ans

- REVISION DES LISTES ELECTORALES -

La révision des listes électorales s'effectue tous les ans entre le 1er Septembre et le 31 Décembre, et pour l'année suivante.

Les nouveaux habitants sont priés de se présenter en Mairie, munis de leur ancienne carte électorale ou d'une pièce d'identité, et, dès à présent, pour procéder à leur inscription.

Les jeunes qui atteindront 18 ans au 28 Février 1982 sont également invités à procéder à leur inscription, avant le 31 Décembre 1981.

- REPAS DES ANCIENS -

Cette année le repas des anciens aura lieu le : DIMANCHE 13 DECEMBRE à l'Ecole Publique du GRIGNON.

Ce repas s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans. Les conjoints ayant moins de 65 ans versent leur participation pour le repas.

Une invitation vous sera adressée dans le courant du mois de NOVEMBRE.

Vous êtes prié de retenir cette date afin que nous nous retrouvions tous ensemble .

TAXE D'HABITATION & TAXE FONCIERE : DEGREVEMENTS

Le tableau suivant résume dans quelles conditions une personne âgée peut obtenir le dégrèvement de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

		Bénéficiaires				
		Titulaires de l'allocation supplémentaire du FNS	Invalides (art 1435 -1, 2 du C.G.I.)	Personnes âgées de 65 à 75 ans	plus de 75 ans	Bénéficiaires de droits acquis (contribuables ex ^o nés depuis 1967)
Conditions de ressources	Celles prévues pour l'octroi de l'allocation supplémentaire.	Non passibles de l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente.				
Importance du logement		Valeur locative au plus égale à 120 % de la moyenne communale				
Conditions d'occupation du logement ..		Seul ou avec conjoint, enfants à charge au sens de l'impôt sur le revenu, ou personnes non passibles de l'impôt sur le revenu.				
Dégrèvements :						
- taxe d'habitation.	Total	Total	Fixe	Total	Total	Total
- taxe foncière	Total	Néant	Néant	Total	Total	Total

Une réponse ministérielle récente à une question posée au Ministre du Budget apporte une précision concernant ces dégrèvements.

Une personne âgée invalide hospitalisée peut obtenir la remise gracieuse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour le logement dont elle est propriétaire et qu'elle a cessé d'occuper en raison de son hospitalisation pendant plusieurs mois, sous plusieurs conditions.:

- être propriétaire du logement qu'elle a quitté,
- pouvoir bénéficier d'un dégrèvement si elle avait continué à occuper ce logement à titre de résidence principale.

Attention : dans ce cas, le dégrèvement n'est pas automatique, il faut en faire la demande par un recours gracieux auprès de l'administration fiscale (Centre des Impôts - Fiscalité locale).

VACCINATIONS

Nous rappelons que chaque mois (1er mercredi du mois à 13 h 45) a lieu une séance gratuite de vaccinations.

- Rappels * Tétracoq
 * D T Polio
 * D T Coq
 * Polio
 * Tétanos

Pour tous ces vaccins après les 3 premières vaccinations, il y a lieu de faire un premier rappel après un an et à la suite de ce dernier, tous les 5 ans.

En ce qui concerne la variole (le rappel qui doit avoir lieu 10 ans après la première vaccination) une séance aura lieu le

- mercredi 2 décembre à 13 h 45
 --*-*-*

MISE A JOUR DES CARNETS DE SANTE

Prochainement une convocation sera envoyée à tous les parents (nouvellement arrivés sur la Commune ou dont les fiches ne sont pas à jour)

Ne prenez pas cela comme une contrainte ou une obligation de faire vacciner vos enfants au Centre, mais tout simplement nous devons avoir un fichier complet et à jour dans le but de vous rendre service sous différentes formes :

- 1) établissement des certificats de vaccinations (pour colonie ou établissements scolaires)
- 2) duplicata du carnet de santé en cas de perte
- 3) éventuellement rappel des dates auxquelles vos enfants doivent être soumis à certaine vaccination

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez faire photocopier les 2 feuilles du carnet de santé concernant les vaccinations et les faire parvenir à la Mairie.

Merci de votre obligeance.

RESTAURANT SCOLAIRE

PERMANENCES DE VENTE DE TICKETS

Les permanences seront assurées aux dates et heures suivantes :

Mois de novembre : 17 jours

mardi 3 novembre de 16 à 19 h
samedi 7 novembre de 9 à 11 h
mardi 10 novembre de 16 à 19 h
mardi 17 novembre de 16 à 19 h
mardi 24 novembre de 16 à 19 h

Mois de décembre : 11 jours

mardi 1er décembre de 16 à 19 h
samedi 5 décembre de 9 à 11 h
mardi 8 décembre de 16 à 19 h
mardi 15 décembre de 16 à 19 h

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'y aura pas de permanence pendant les vacances scolaires et que les premières permanences de 1982 auront lieu

mardi 5 janvier
et samedi 9 janvier

PREVISION DES REPAS DU 16 AU 27 NOVEMBRE

<u>LUNDI 16</u>	<u>MARDI 17</u>	<u>JEUDI 19</u>	<u>VENDREDI 20</u>
POTAGE PAUPIETTES JARDINIÈRE FROMAGE FRUIT	SAUCISSON AIL POULET ROTI PETITS POIS OEUF AU LAIT FRUIT	QUICHE CASSOULET FROMAGE FRUIT	POTAGE POISSON SAUCE BLANCHE POMMES PERSILLÉES CHOU FRUIT
<u>LUNDI 23</u>	<u>MARDI 24</u>	<u>JEUDI 26</u>	<u>VENDREDI 27</u>
POTAGE ROTISTEACK CHOUX BRUXELLES ENTREMET FRUIT	CHOU ROUGE VINAIGRETTE LANGUE SAUCE PIQUANTE PATES FROMAGE FRUIT	ASSIETTE CHARCUTERIE STEACK FLAMAND CELERI PUDDING CREME ANGLAISE	POTAGE POISSON POMMES PERSILLÉES FROMAGE FRUIT

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE - SECTION DE BASSE-GOULAINNE

REMISE DES DIPLOMES DE SECOURISME

Dimanche 25 octobre 1981, s'est déroulée en Mairie, la remise des diplômes du BREVET NATIONAL DE SECOURISTE obtenu par les candidats de la promotion 1980 - 1981

Ont été diplômées les personnes suivantes :

Melle DALIGAULT Anne
M. GOUYOU BEAUCHAMPS Louis
Melle GRIS Chantal
Mme LECHAT Marie-Thérèse
Melle PAYRAUDEAU Brigitte
M. RABALLAND Lionel
M. REDUREAU Rémy
Melle RIVERON Isabelle
Mme ROUSSEAU Bernadette

Sauveteurs Secouristes du Travail

Melle QUÈRE Chrystelle
M. REDUREAU Rémy
Melle DALIGAULT Anne
Melle D'HARCOURT Aude
Mme ROUSSEAU Bernadette
M. RABALLAND Lionel
M. QUÈRE Loïc
Mme GOUYOU BEAUCHAMPS Marie-Thérèse
Melle PAYRAUDEAU Brigitte
Melle GRIS Chantal

JARDINS FLEURIS

La remise des prix aux lauréats du concours communal des jardins fleuris se déroulera le

- samedi 21 novembre 1981 à 11 h en Mairie

-- DANSE RYTHMIQUE ET MODERNE --

Nadine LUNION, professeur d'Etat du Centre Irène Popard de PARIS, reprendra ses cours à partir du :

- VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1981 à BASSE - GOULAINÉ

- Enfants à partir de 4 ans,
 - Fillettes,
 - Jeunes Filles
 - Garçons acceptés
- Renseignements et Inscriptions seront donnés chaque vendredi de 17 h à 19 h à partir du 18 Septembre.
- S'adresser au Club des Jeunes " LE ZODIAQUE " (près des P.T.T.) à BASSE - GOULAINÉ.
- Renseignements également par téléphone, chaque jour (sauf Mercredi) : 50.73.93 de 8 h 30 à 12 h 30.

--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*

- ÉCOLE DE MUSIQUE DE BASSE - GOULAINÉ -

L'Ecole de Musique a ouvert ses portes cette année encore. Elle fonctionne depuis le 1er OCTOBRE pour les cours de solfège, piano, flûte et guitare. Jean - Claude PINTAR, le professeur, se tient à votre disposition tous les lundis, à partir de 16 h 45 à la Salle de Musique, pour tous renseignements.

A BIENTOT,
Le Bureau,

P.S. : La Salle de Musique se trouve près de la Mairie, à l'ancienne école Maternelle Publique.

--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*

E A U P O T A B L E

----*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*--*

NOTE D'INFORMATION SUR LE NOUVEAU SYSTEME DE FACTURATION

A la demande d'Associations d'Usagers et en accord avec le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable, la SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL (S.A.U.R.), Société Gérante du Service des Eaux, modifiera, à compter du 1er Juillet 1981, le mode de calcul des factures afin d'aboutir à un meilleur étalement des paiements.

Dans le système précédent, en effet, la facturation de la consommation excédentaire une fois par an entraînait inévitablement un certain déséquilibre entre le montant de la facture de Juillet et celle de Janvier.

Aussi, pour remédier à cet état de chose, est-il prévu dorénavant de procéder, entre deux relevés de consommation, à une facturation "intermédiaire" de consommation estimée, basée sur les volumes enregistrés l'année précédente.

Afin cependant d'éviter des réajustements minimes - en plus ou en moins - un seuil de consommation égal à 100 m³ a été fixé, en deçà duquel il n'est pas procédé à une facturation estimative. Seuls, dans ce cas, le forfait d'abonnement ainsi que les redevances annexes habituelles seraient facturés comme par le passé.

Si, par contre, la consommation de l'année précédente dépasse ce seuil de 100 m³, il sera établi :

- au mois de juillet 1981, une facture intermédiaire comprenant :

- . la valeur du forfait d'abonnement correspondant au semestre en cours (eau et assainissement),
- . la valeur des redevances de location et entretien compteurs correspondant au semestre en cours,
- . une facturation des excédents de consommation évalués à 40 % de la consommation excédentaire de l'année précédente,
- . Les redevances annexes correspondantes : du F.N.D.A.E., de l'Agence de Bassin (Pollution), T.V.A.

- au mois de Janvier 1982, une facture comprenant :

- . la valeur du forfait d'abonnement correspondant au semestre en cours (eau et assainissement),
- . la valeur des redevances de location et entretien compteurs correspondant au semestre en cours,
- . un réajustement en plus ou en moins des excédents de consommation de l'année 1981, compte tenu des derniers index relevés ou compteur,
- . les redevances annexes correspondantes : du F.N.D.A.E., de l'Agence de Bassin (Pollution), T.V.A.

Dans l'éventualité d'un solde créditeur du compte de l'abonné, il serait alors procédé immédiatement à l'émission d'un "avoir" en sa faveur.

** * **
** * **
** **
* ** **
** **
** * **
** * **

- RENSEIGNEMENTS UTILES -

DOCTEURS : Docteur GATEAU - 11 Route des Landes de la Plée
Tél : 54.90.40

Docteur MERCIER - 12 Rue Busson Billault
Tél : 54.96.60

AMBULANCIERS : Monsieur CHAILLOT J.L. - 20 Rue Busson Billault
Tél : 54.90.70

Monsieur QUERE - 8 Rue de Provence
Tél : 54.92.22

INFIRMIERES : Madame HERY - 40 Rue de la Razée - Bâtiment " Goulaine "
Tél : 54.92.13

Madame THIERY - 33 Rue du Grignon
Tél : 54.58.36

PHARMACIENS : Madame DEDIEU - 10 Rue Pasteur
Tél : 54.90.75

Monsieur RAIMBAULT - 2 Rte des Landes de la Plée
Tél : 54.92.67

--*****-*

POMPIERS - CENTRE DE SECOURS DE VERTOU -

Tél : 34.41.18

GENDARMERIE de St-SEBASTIEN

Tél : 34.32.17

CENTRE ANTI - POISONS de NANTES

Tél : 47.88.88

--*****-*

PROFESSIONNELS OFFICIERS

MICHIGNE : Docteur HUBERT - 11 Route des Lances de la Fière
Tél : 34.70.40

Docteur MERCIER - 12 Rue Suzanne Villard
Tél : 34.70.60

MOULINIER : Monsieur MAILLET P. L. - 20 Rue Suzanne Villard
Tél : 34.70.70

Monsieur MOREL - 8 Rue de Provence
Tél : 34.70.22

ONFROY : Madame HUY - 20 Rue de la Harde - Bâtiment "Général"
Tél : 34.70.11

Monsieur PUYOT - 13 Rue du Progrès
Tél : 34.70.26

PARATIERS : Madame PERIN - 18 Rue Pasteur
Tél : 34.70.75

Monsieur TAILLEUR - 7 Rue des Lances de la Fière
Tél : 34.70.81

POISSONS - CENTRE DE RECHERCHE DE SERTY

Tél : 34.40.70

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES

Tél : 34.70.77

PROFESSEUR DE SCIENCES

Tél : 34.70.82